



Communiqué de Presse

Le 10 décembre 2009

CONFERENCE DE COPENHAGUE : L'ENSEMBLE DU SECTEUR AERIEN FRANCAIS S'ENGAGE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Consciente des enjeux du changement climatique et déterminée à y répondre, l'aviation internationale souhaite être intégrée dans un traité post-Kyoto.

Les entreprises françaises du secteur, signataires en janvier 2008 de la Convention du Grenelle de l'environnement, s'associent aux engagements présentés cette semaine par leurs associations internationales, à l'occasion du Sommet de Copenhague.

L'engagement mondial d'un secteur tout entier est sans précédent. Il résulte de la convergence d'initiatives européennes et internationales qui démontrent la volonté de toute une profession d'assumer ses responsabilités.

L'engagement mondial du secteur est également nécessaire. Privilégier d'autres solutions, à portée seulement régionales, aboutirait à la fois à des distorsions de concurrence entre compagnies aériennes et à de simples transferts des émissions de CO₂ de certains opérateurs vers d'autres, sans bénéfice pour le climat.

Aujourd'hui, la croissance continue du transport aérien impose de poursuivre et d'amplifier les efforts de la profession afin de maintenir à son niveau actuel la part des émissions du secteur (environ 2% des émissions de CO₂ d'origine humaine).

Les constructeurs, les compagnies aériennes, les aéroports et les services de navigation aérienne ont donc décidé, ensemble et au niveau mondial, de s'engager sur des objectifs précis de réduction des émissions de l'aviation :

- d'ici à 2020, amélioration de l'efficacité énergétique de 1,5 % par an ;
- à partir de 2020, stabilisation et croissance neutre en émissions de gaz carbonique ;
- en 2050, réduction des émissions de CO₂ de 50 % par rapport au niveau de 2005.

L'atteinte de ces objectifs passe notamment par des investissements dans de nouvelles technologies, par une meilleure efficacité des infrastructures et par le recours à des instruments économiques, de type marché de permis d'émissions.

Le transport aérien entend ainsi, pour sa part, relever de façon collective les défis environnementaux de la planète, tout en poursuivant sa contribution au développement économique et social de très nombreux pays.

C'est pourquoi nous appelons les Nations Unies à intégrer l'aviation internationale, sous l'égide de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), dans un accord spécifique et global, en cohérence avec le caractère mondial de notre activité.

Signataires :

Aéroports de Paris, www.aeroportsdeparis.fr

Air France, corporate.airfrance.com

FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation Marchande, www.fnam.fr & www.observatair.fr

GIFAS - Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales, www.gifas.fr

UAF - Union des Aéroports Français, www.aeroport.fr